

II°
Territoire
Nord-Ouest

1°
Colombie
1°
Gouvernement

- Intosh (1898) ; — 5. **M. Colin Cameron** (1898) ; — 6. **Amédé Emman. Forget** (1905) — premier lieut.-gouv. de la Saskatchewan (1905-08) ; — **G. H. V. Bulyea**, premier de l'Alberta (1905-10). — Siège des gouverneurs à Battleford (1876-88). (V. Magurn, *op. cit.*)
- 3o **Conseil exécutif** : — cinq membres, parmi lesquels sont admis d'office les magistrats stipendiaires. — Salaires : lieut.-gouv. \$7,000, magistrats \$3,000, autres \$1,000. — Conseillers ont les pouvoirs ordinaires de leurs fonctions.
- 4o **Assemblée** : — en oct. 1888, réunie à Régina ; — 35 députés élus dans autant de circonscriptions ; — munis des mêmes attributions que dans les nouvelles provinces... — **Alberta, Saskatchewan**. (V. E.-H. Oliver, *op. cit.*; *Can. and Prov.*, t. 219-22; *The Makers of Can.*, Index et leurs références aux auteurs à consulter).
- 5o **Territoires N.-O.** : — aujourd'hui cette appellation désigne trois grands districts : **Mackenzie, Franklin, Keewatin**. — Population, flore, faune, pêche, chasse, minéraux. (V. *Can. and Prov.*, t. 22; abbé A. Garneau, *Précis de géogr.*, Québec, 1912).

CHAPITRE VII

LA PROVINCE DU PACIFIQUE

- 1o **Union** : — les frontières de l'Etat de l'Orégon sont fixées (1846) entre l'Angl. et les E.-U. — En 1866, *Union des deux Colonies de la Couronne*, île Vancouver et Colombie ou *terre ferme*. — Le 20 juillet 1871, elle entre dans la Confédération, à l'unanimité des voix.
- 2o **Lieut.-gouverneurs** : — 1. **J. W. Trutch** (1871-76) ; — 2. **A. N. Richards** (1881) ; — 3. **C. F. Cornwall** (1887) ; — 4. **H. Nelson** (1892) ; — 5. **E. Dewdney** (1897) ; — 6. **T. R. MacInnes** (1900) ; — 7. **sir H. Joly de Lotbinière** (1906)... (V. F.-J. Audet, *op. cit.*).
- 3o **Conseil provisoire** : — le Cons. législ. qui existait est dissous par le Provisoire, composé de six membres élus par la Couronne et neuf par le peuple (5 janv. 1871). — Le Conseil discute et détermine les termes du pacte d'adhésion à la fédération.
- 4o **Assemblée** : — au début 35 députés, auj. 42, qui succèdent aux conseillers législ. (19 juil. 1871). — Dix législatures : 1872-1910. — 6 députés alors aux Communes d'Ottawa et 3 sénateurs.
- 5o **Cabinet** : — il ne comprend d'abord que trois ministres : le premier est procureur-gén., un Secrétaire prov., un Commissaire des Terres et Travaux. — Chacun des quinze ministères (1872-1904) a compté ou 4. ou 5, ou 6 membres.